

Madame, Monsieur,



La déchèterie de Cités en Champagne, située à Châlons-en-Champagne, accueille les plaques de fibrociment des particuliers depuis de nombreuses années.

Or, la réglementation en vigueur, notamment le code du travail et le code de l'environnement, imposent des règles afin de protéger les travailleurs (en l'occurrence les gardiens de déchèterie) et les populations des risques liés à l'amiante.

La CAC et son exploitant Edinord se mettent donc en conformité avec la loi qui impose notamment :

- que les particuliers apportent leur plaques fibrociment filmées, et qu'à défaut, l'exploitant de la déchèterie mette à disposition le matériel nécessaire
- que l'accès à la zone d'accueil de l'amiante soit contrôlé
- que le gardien de déchèterie habilité à manipuler les plaques fibrociment soit vêtu d'équipements de protection adéquates (combinaison jetable, masque, gants, bottes...)
- que chaque dépôt fasse l'objet d'un enregistrement
- qu'un étiquetage spécifique soit apposé sur les bennes et sacs de stockage.
- 

En conséquence, la déchèterie de Chalons en Champagne accueille désormais les apports de fibrociment selon les modalités suivantes :

- accueil gratuit pour les particuliers uniquement (aucun accueil pour les professionnels), sur présentation impérative d'un justificatif de domicile ;
- les usagers doivent prendre RDV au 0 800 875 615 pour des permanences d'accueil qui auront lieu les lundis, mercredis et samedis de 9h00 à 9h30 ;
- il sera accepté au maximum 20 plaques par apport, et elles devront être filmées au préalable ;
- le gardien chargé de l'accueil pendant les permanences sera équipé pour la manipulation de ce type de déchet.

Les habitants de votre commune, rattachée à Cités en Champagne, peuvent bénéficier de ce service, et je vous propose donc, si vous le souhaitez, de diffuser ce tract à vos administrés, par voie d'affichage en mairie, insertion dans votre prochain bulletin municipal ou tout autre moyen que vous jugerez utile.

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information et vous présente Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

## Le dispositif d'accueil de l'amiante à la déchèterie a changé !

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015,  
les apports de plaques en fibro-ciment amianté  
à la déchèterie de Châlons-en-Champagne  
se feront uniquement sur rendez-vous.

Prise de rendez-vous au  N° Vert 0 800 875 615

APPEL GRATUIT

Dans la limite de 20 plaques  
enveloppées dans du film plastique.  
Un justificatif de domicile sera exigé,  
pensez à vous en munir.

Rappel : seuls les particuliers peuvent bénéficier de ce service



[www.citesenchampagne.fr](http://www.citesenchampagne.fr)

Cités en Champagne, un territoire en *M*ouvement !



CITÉS  
EN CHAMPAGNE